

NOMINATIONS, MUTATIONS, ETC.

N^o. 23. — Par décision en date du 1^{er} février 1864, le S^r Sentenac, élève interprète, chargé du payement des fonctionnaires indigènes, est nommé Agent spécial à Papeete.

Certifié conforme :

L'Ordonnateur,

T. NESTY.

PAPEETE, LE 24 MARS 1864. (*)

(*) Cette date est celle de la réception du Bulletin aux archives.